

**«Besançon Ville Refuge» - Signature d'une convention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la Ville de Besançon aux côtés de la Région de Franche-Comté et du Centre Régional du Livre dans la lutte conduite par le Parlement International des Ecrivains en faveur d'écrivains étrangers, poursuivis dans leur pays en raison de leur engagement littéraire.

Trois villes : Blois, Caen et Ferney-Voltaire ont déjà pris la même décision.

L'engagement de la Ville dans cette opération se situe à plusieurs niveaux :

- accueil d'un écrivain dans le cadre d'un appartement équipé mis gratuitement à sa disposition. Celui-ci situé dans la maison natale de Victor Hugo, au premier étage, est un signe hautement symbolique en raison de la personnalité même de l'écrivain et de son combat inlassable pour les libertés. Le coût de location (incluant les charges) s'élève pour l'année 1999 à 15 200 F et pour l'année 2000 à 39 250 F ; son équipement est évalué à 20 000 F

- versement d'une bourse annuelle au Parlement International des Ecrivains qui la réattribuera par mensualités à l'écrivain retenu. Elle s'élève à 6 000 € soit 39 400 F (arrondis) et doit être versée avant le 31 décembre 1999 pour permettre l'arrivée d'un écrivain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Par ailleurs, la Ville de Besançon favorisera l'insertion de l'écrivain en facilitant son accès aux transports publics, restaurants administratifs..., et prendra en charge le financement de son voyage jusqu'à Besançon.

La Région de Franche-Comté pour sa part versera une bourse d'un montant équivalent à celui de la Ville et le Centre Régional du Livre s'acquittera de la cotisation annuelle au Parlement : 2500 €, soit 16 400 F (arrondis).

L'écrivain, pour sa part, devra déterminer un projet culturel en liaison avec l'ensemble des partenaires et s'engager à soutenir toutes les campagnes pour les écrivains persécutés.

Il convient de préciser que la Ville n'interviendra pas dans le choix de l'écrivain.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce projet et :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir pour une année avec la Région de Franche-Comté et le Centre Régional du Livre

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location de l'appartement

- de voter les crédits nécessaires à ouvrir au BS de l'exercice 1999 par affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1998 de la manière suivante :

10 500 F à imputer sur le chapitre 92.312 / 6132 / 20500

4 700 F à imputer sur le chapitre 92.312 / 614 / 20500

20 000 F à imputer sur le chapitre 90.312 / 2188-509 / 41000

39 400 F à imputer sur le chapitre 92.312 / 6714 / 41000

- d'attribuer au Parlement International des Ecrivains une bourse de 39 400 F (à prélever sur le chapitre 92.312/6714.41000) pour régler la bourse destinée à l'écrivain.

**«M. DUVERGET :** Il s'agit de deux bonnes idées au départ mais d'une réalisation qui n'est pas tout à fait satisfaisante. Les deux bonnes idées c'est effectivement d'une part valoriser la maison de Victor Hugo, bien sûr il faut le faire et de plus en plus en vue du bicentenaire et d'autre part évidemment cet accueil d'écrivains en résidence, dans un cadre authentique. Mais le problème c'est que si on accueille des écrivains dans ce lieu-là, on ne pourra pas utiliser la maison de Victor Hugo comme on utilise habituellement la maison d'un homme célèbre, c'est-à-dire en véritable musée et animation au quotidien. Et donc je dis bien qu'il s'agit de deux bonnes idées au départ : l'accueil d'écrivains et l'animation de la maison de Victor Hugo mais la juxtaposition des deux sur le même site ne me paraît pas judicieuse.

**M. FERREOL :** Je ne souhaite pas répondre à M. DUVERGET sur le projet de musée. Je pense que le projet présenté est une façon me semble-t-il plus dynamique, plus contemporaine et plus créative aussi de traduire le message de Victor Hugo, même si ce qui doit être fait autour de Victor Hugo en 2002 ne se limitera pas à cette manifestation. Alors je vais vous dire simplement comment l'idée est venue. L'origine de cette structure du Parlement International des Ecrivains est due à Salman RUSHDIE. Suite à la fatwa qui visait à la mise à mort de cet écrivain, le Parlement Européen relayant ainsi un certain nombre de grandes villes au niveau mondial a proposé d'assurer la protection d'un certain nombre d'écrivains menacés parce qu'ils étaient des écrivains. C'est Salman RUSHDIE qui en est actuellement le parrain, ainsi que Vaclav HAVEL.

J'ai envie de vous lire ce que Victor Hugo écrivait parce qu'il était aussi un exilé, un proscrit. Il n'était pas comme Salman RUSHDIE mais il avait écrit dans un discours de 1852 alors qu'il était proscrit et qu'il quittait la Belgique. Pour une fois je vais faire une citation qui ne déplairait pas à Joseph PINARD ; j'ai envie de lui souffler les citations parce qu'il en fait souvent et de beaucoup plus brillantes que les miennes. Voilà donc ce que disait Victor Hugo : « il y a quelque chose qui est au-dessus de l'allemand, du belge, de l'italien, de l'anglais, du français, c'est le citoyen. Il y a quelque chose qui est au-dessus du citoyen, c'est l'homme. La fin des nations c'est l'unité comme la fin des racines c'est l'arbre, comme la fin du vent c'est le ciel, comme la fin des fleuves c'est la mer. Peuple, il n'y a qu'un peuple, vive la république universelle ! ».

Il me semble qu'à l'époque d'Halloween, de la mondialisation, de la culture, des affaires, à travers le message de Mac Do ou la question du sens de la nation, la question des cultures nationales, des identités, on ne sort pas de cela. Par rapport à la vision prophétique de Victor Hugo, lui l'exilé, si Besançon veut se positionner comme une ville d'accueil et donner un signe fort, c'est peut-être celui-là qu'il fallait donner.

**M. FOUSSERET :** On parle beaucoup en terme d'image, de positionnement, tu viens de le dire Marcel mais nous devrions collectivement réfléchir, quand je dis collectivement c'est la Ville, le Département, la Région voire même l'Etat, à Victor Hugo. Qu'on accueille déjà un écrivain poursuivi dans sa maison natale, c'est effectivement quelque chose de fantastique en terme d'image. Victor Hugo a écrit sur la citoyenneté, il a écrit pour l'abolition de la peine de mort, il a écrit sur l'Europe aussi. Et quand on circule en-dehors des frontières de l'hexagone, lorsqu'on parle de Victor Hugo, toujours, tout le monde le connaît.

On associe souvent l'image de Victor Hugo à l'image de Besançon et je pense que là il y a certainement quelque chose à faire, et tous ensemble, dans les années à venir. On va d'ailleurs avoir une fantastique opportunité qui est le bicentenaire de sa naissance. Je pense que si on arrive vraiment à monter un super projet, un projet d'envergure nationale, européenne, je pense qu'en terme d'image de marque, en terme de positionnement de notre ville, de la capitale régionale, on peut faire quelque chose d'absolument fantastique et qui va en plus transcender et traverser tous les courants politiques. On a un an et demi pour réfléchir à cela mais on doit faire un projet sur Victor Hugo pour l'image de cette ville et de cette capitale régionale.

**M. LE MAIRE :** Une petite précision que je demande à Marcel FERREOL : à la deuxième page du rapport, il est précisé que la Ville n'interviendra pas dans le choix de l'écrivain. Qui le choisira ?

**M. FERREOL :** C'est le Parlement des écrivains, c'est-à-dire cette structure qui réunit 300 écrivains qui ont adhéré à cette charte internationale, qui impose cette règle pour éviter justement qu'on choisisse son exilé, sachant que ce choix est fait selon des critères extrêmement sérieux basé sur des menaces sur les personnes et le principe est que nous ne pouvons pas choisir sa nationalité. Mais nous nous

engageons à assurer à cet écrivain non seulement la possibilité de travailler pendant un an mais aussi sa sécurité, son intégrité physique. Dans le cas de Salman RUSHDIE, ce n'était pas n'importe quoi, vous le savez.

**M. LE MAIRE :** Cela m'ennuie un peu parce que, moi je veux bien qu'il soit choisi par le Parlement Européen mais il faut quand même qu'on accepte ce choix. Si c'est automatique, je n'aime pas trop.

**M. FERREOL :** C'est la règle de la convention, le principe de la neutralité.

**M. LE MAIRE :** Je ne demande pas que ce soit à nous de choisir : que le Parlement choisisse oui, mais ensuite que ce choix soit entériné par la Ville.

**M. FERREOL :** Ça me paraît assez évident.

**M. LE MAIRE :** D'après ce que tu dis, non.

**M. FERREOL :** La Ville s'engage sur une année et si elle refuse, elle peut toujours retirer le logement mais ça veut dire qu'on ne signe pas cette charte. Ça me paraît être un principe, je dirais presque de déontologie pour éviter à la fois une concurrence entre les villes et un effet d'image. J'ai posé la même question que vous, Monsieur le Maire, au responsable du Centre Régional des Lettres.

Il évoque une ville qui paraît-il avait refusé quelqu'un en fonction de son origine et de son pays, car elle s'attendait à recevoir quelqu'un d'autre. C'est un problème en terme humanitaire qu'on connaît bien. Là le principe est radical : on s'engage à recevoir tout écrivain menacé qui nous est proposé, qu'il vienne du Bangladesh, du Pakistan ou d'ailleurs.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas ce que je voulais dire. Qu'il vienne d'où on voudra d'accord, mais il semble logique que, vu l'effort qui est fait par la Ville, le choix soit entériné par le Conseil. Il y a d'ailleurs 99 chances sur 100 qu'on approuve».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.*